

COMMUNICATION EXTERNE OFFICIELLE

2023

Lesaffre publie son index de l'égalité femmes/hommes conformément à la loi « Avenir Professionnel » du 05 septembre 2018. Cet index sur une échelle de 100 points se base sur cinq indicateurs établis par le gouvernement et a pour but de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Compte-tenu de leur effectif supérieur à 50 salariés, 8 entités françaises sont concernées par la publication de leur index égalité professionnelle en mars 2023.

Pour chaque entité en France :

- Biospringer, spécialisé dans les ingrédients de levure d'origine naturelle (extraits de levure, levures sèches, arômes naturels...) pour l'agroalimentaire, basé à Maisons-Alfort (94), a obtenu un index de 87 sur 100.
- La S.I. Lesaffre (Société Industrielles Lesaffre), première usine du Groupe, basée à Marcq-en-Barœul, a obtenu un index de 87 sur 100.
- LIS by Lesaffre spécialisée dans les solutions de séchage des ingrédients alimentaires, basé à Cérences (50), a obtenu un index de 77 sur 100.
- Lesaffre International, basée à Marcq-en-Barœul (59), a obtenu un index de 91 sur 100.
- Société Industrielle FALA (SILFALA) basée à Strasbourg (67) a obtenu un index de 92 sur 100.
- Ennolys spécialisée dans les arômes naturels basée à Soustons (40) a obtenu un index de 98 sur 100
- Lesaffre Culinary Strasbourg basée à Strasbourg (67) est en incapacité avec la méthodologie proposée, d'obtenir un index calculable
- Agrauxine basée à Angers (49) a obtenu un index de 76 sur 100

Pour les 7 entités pour lesquelles l'index est calculable, la moyenne des index est de 88 sur 100 pour l'année 2022 et donc stable par rapport à l'année précédente.

L'égalité femmes-hommes est un engagement de long terme du Groupe.

Fort de l'enseignement de ces indicateurs, Lesaffre est déterminé à poursuivre sa démarche d'amélioration continue et est convaincu que la performance repose sur sa politique sociale et la qualité de vie au travail. Toutes les entités vont poursuivre leur plan de déploiement en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Entités		1- écart de rémunération (en %)	2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	3- écarts de promotions (en points de %) (pour les plus de 250 sal)	4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Total des indicateurs calculables
	Nombre max pts	40	20	15	15	10	100
BIO SPRINGER	2020	39	20	15	15	0	89
	2021	39	20	15	15	0	89
	2022	39	20	15	inc	0	87
LINT	2020	33	20	15	15	0	83
	2021	35	20	15	15	5	90
	2022	38	20	15	15	5	91
LIS	2020	38	20	10	15	5	86
	2021	38	20	10	15	5	86
	2022	37	20	0	15	5	77
SIL	2020	38	20	15	15	0	86
	2021	37	20	10	15	0	82
	2022	37	20	10	15	5	87
SILFALA	2020	37		35	15	5	92
	2021	38		35	inc	5	92
	2022	37		35	15	5	92
LCS	2020	inc	inc	25	inc	5	inc
	2021	inc	inc	15	inc	10	inc
	2022	inc		35	inc	5	inc
ENNOLYS	2020	37		15	inc	10	73
	2021	38		35	15	10	98
	2022	38		35	15	10	98
AGRAUXINE	2020						
	2021	25		35	inc	5	76
	2022	21		35	15	5	76

Moyenne pondérée
Lesaffre en France

Moyenne France	2020						86
	2021						88
	2022						88